

De : Eric Lefebvre <

>

Envoyé : mercredi 1 octobre 2025 09:41

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : Fwd: A l'attention du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête public sur la modification N2 du PLU de Solliès Toucas

Madame, Monsieur,

En tant que résident du chemin des Hubacs, je tiens à exprimer mon soutien à l'annulation de l'OAP Font de Pouille au profit d'une zone naturelle.

La voirie actuelle n'est pas dimensionnée pour supporter une urbanisation supplémentaire et présente déjà des dangers.

Le risque incendie en serait également extrêmement accrue.

Je vous remercie de prendre en compte cet avis.

Bien cordialement

Eric LEFEBVRE

De : Yann AUFRERE <

>

Envoyé : mercredi 1 octobre 2025 17:02

À : Cabinet du Maire - Solliès Toucas <

<urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : Opposition OAP 2 dite « Font de Pouille

Monsieur ou Madame le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification de droit commun n°2 du PLU de Solliès-Toucas, nous souhaitons vous faire part de nos observations concernant l'OAP 2 dite « Font de Pouille ».

Cette orientation prévoit la construction de nombreux logements, desservis par une voie entre l'impasse des Coquelicots et le Chemin des Hubacs, où nous résidons avec plusieurs autres propriétaires.

Un tel projet nous paraît en contradiction avec les objectifs écologiques et paysagers annoncés dans l'introduction de cette OAP.

Au niveau résidentiel, la voie d'accès envisagée engendrerait un trafic quotidien considérable, provoquant inévitablement des nuisances sonores et une forte insécurité pour les habitants de l'impasse des Coquelicots et du chemin des Hubacs.

De plus, l'arrivée de nouveaux logements accentuerait encore la saturation de l'unique voie d'accès au quartier : la route de Valaury. Or, son élargissement est impossible en raison du réseau pluvial, du risque d'expropriation et de la topographie contraignante de notre commune.

Notre territoire, enclavé entre la route départementale, les collines et le fleuve côtier du Gapeau, n'est pas davantage extensible. À cela s'ajoutent un risque permanent d'incendie, amplifié par le réchauffement climatique, et les difficultés d'évacuation liées à ce risque, la piste forestière de Siou Blanc étant interdite en période estivale.

Depuis 2018, le quartier de Valaury a beaucoup évolué. De nouvelles infrastructures destinées aux familles ont favorisé le développement des mobilités douces : trottinettes, vélos, piétons... en particulier les enfants qui se circulent et se rendent au Pump Track se trouvant entre la Route de Valaury et l'Impasse des Coquelicots. L'augmentation de la circulation motorisée liée au projet accroîtrait considérablement le danger d'accidents pour les riverains et leurs enfants.

Nous constatons déjà de nombreux animaux percutés et tués. Nous-mêmes avons perdu un chat dans ces conditions, ce qui a profondément marqué notre fille.

Par ailleurs, les élus et le maire de Solliès-Toucas affirment depuis plusieurs années leur volonté de sanctuariser certains quartiers, dont Font de Pouille et Valaury, pour toutes les raisons de sécurité et d'environnement évoquées. Le faible nombre de permis de construire délivrés ces dernières années en témoigne.

Nous comprenons que le propriétaire à l'origine de cette enquête cherche à valoriser son terrain en limite de zone naturelle afin de s'enrichir personnellement. Toutefois, il est d'ailleurs regrettable que cette parcelle ait été exceptionnellement débroussaillée et « nettoyée », les déchets étant déposés devant les propriétés voisines (voir photo jointe), afin de donner une apparence artificiellement favorable au projet.

Pour toutes ces raisons, nous demandons la suppression de l'OAP 2 « Font de Pouille » dans le cadre de la révision du PLU 2025, comme cela avait déjà été rejeté par les élus de la commune, conscients et solidaires des inquiétudes exprimées par les habitants.

À notre sens, l'orientation décrite dans la notice, visant à préserver la richesse et la beauté de la vallée du Gapeau et à mieux équilibrer les zones urbanisées, correspond bien davantage aux besoins réels de nos quartiers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur ou Madame le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées et vous remercions de l'attention portée à notre contribution.

Yann AUFRERE & Élodie FRANCASTEL

83210 Solliès-Toucas



De : Jennifer LANTER :

Envoyé : jeudi 2 octobre 2025 08:43

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : A l'attention de Mr Le Commissaire enquêteur Arrêté du maire n 144/2025 prescrivant l'enquête publique relative à la procédure de modification n°2 du PLU

Monsieur Le Commissaire enquêteur, je suis propriétaire au
à Solliès Toucas depuis 2016.

Je m'oppose au projet de logements sociaux sur la route de Vallaury et accès par le chemin des Hubacs pour les raisons suivantes:

- Voie d'accès déjà saturée pour les automobilistes et dangereuse pour les piétons, vélos, trottinettes. Le bus pour le collège arrivant dans le centre de solliès Toucas, beaucoup de nos jeunes partent du quartier à pied afin de rattraper les réseaux bus.

C'est un quartier isolé où nous devons pour chaque déplacement prendre notre véhicule. Nous sommes proches d'une zone verdoyante, qui en cas de feu de forêt mettrait tous les habitants en étau, impossible pour nous tous de quitter en même temps cette enclave.

- **Aux heures de pointes, le réseau routier est saturé**, le chemin n'est pas assez large pour que 2 voitures se croisent (d'où la dangerosité également pour les piétons), un bus scolaire et de nombreux camions empruntent cette route ce qui apporte de nombreux blocages routiers, voitures à l'arrêt, marches arrières dangereuses et à la file, c'est déjà très compliqué de rattraper la départementale 554 pour aller travailler et revenir chez soi, sans se rajouter au moins 60 voitures supplémentaires (si 30 logements sont construits.

- Nuisances supplémentaires dû au passage, nous vivons à la campagne, nous ne souhaitons pas que nos routes de campagne deviennent des départementales qui ne sont pas assez grandes pour l'être mais qui apporteront de **fortes nuisances sonores et visuelle**, ce qui nous feraient quitter notre village, et revendre peut être à la baisse nos villas à cause de ces nuisances.

- **Zone inondable:** le chemin des hubacs a subi il y a des années de gros dégâts suite à plusieurs grosses inondations par ruissellement. De plus, les 2 buses au niveau du chemin de vallaury et du chemin des hubacs ne sont pas assez grosses, à chaque pluie, les 2 ruisseaux débordent, les busent sont saturés et l'accès par le chemin des hubacs est impossible, du coup l'accès se fait par mon chemin situé 42 impasse des coquelicots , passage par un pont en mauvais état et avec notre accord, cependant si je devais laisser passer 60 voitures, je ne laisserai pas passer et fermerai mon chemin en donnant l'accès seulement à ceux qui ont un droit de passage. Il n'y aurait plus de sortie possible, bref c'est dangereux et il faut arrêter de sur urbaniser des secteurs inondables qui subissent à chaque pluie des dégâts.

En résumé, créer ces 30 logements serait: **dangereux à cause du trafic** que cela augmenterait, **trafic déjà saturé et mal géré** (le chemin est identique depuis les années 80 (élargit à certains endroits mais déjà pas proportionnel au nombre de maisons qui se sont construites en 40 ans), **dangereux pour les piétons, enfants, 2 roues. Dangereux et inconscient à cause de notre zone inondable qui est aujourd'hui encore un vrai problème** car les infrastructures souterraines ne sont plus

adaptées au débit de l'eau et à l'imperméabilité des terrains bétonnés. La route se craque, les ponts sont sous l'eau et la route aussi. Créeraient des nuisances sonores et rendraient ce quartier encore un peu calme sujet à des passages de voitures , baisse des prix de l'immobilier, voilà les raisons pour lesquelles je m'y oppose fermement avec mon mari Mr Schweiger.

Dangereux à cause du risque de feu de forêt qui avec 60 véhicules supplémentaires et risque supplémentaire rendrait notre enclave meurtrière.

J'espère que vous prendrez en compte nos contestations et que ce projet ne verra pas le jour, et qu'enfin en repassant en zone verte, le quartier garderait ce qu'il lui reste de tranquillité, de verdure non bétonné pour nous aider à appréhender au mieux les prochaines pluies.

--

Restant à votre entière disposition,

Bien Cordialement,

Jennifer Lanter - Schweiger
Christophe Schweiger

83210 Sollies Toucas

De : Fabienne CASIMIR <

Envoyé : jeudi 2 octobre 2025 10:58

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Cc : Cabinet du Maire - Solliès Toucas <

Objet : A l'attention du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique sur la modification numéro 2 du PLU

Bonjour,

Voici ci-joint, une lettre à transmettre au commissaire enquêteur dans les plus brefs délais.

Bien cordialement,

Fabienne CASIMIR, présidente de l'association "Le Hameau de Valaury"



Nous, soussignés membres du bureau de l'association « Le hameau de Valaury » apportons notre soutien à la demande de la Mairie de Solliès-Toucas visant à transformer la zone « La Font de Pouille » en zone Naturelle (N) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette modification répond à plusieurs objectifs d'intérêt général :

- Préserver l'environnement et la biodiversité d'un espace précieux, refuge pour la faune et la flore locales.
- Protéger un cadre de vie de qualité, en maintenant un équilibre harmonieux entre urbanisation et nature.
- Contribuer à la lutte contre l'artificialisation des sols, conformément aux orientations nationales et européennes.
- Valoriser le patrimoine paysager et écologique de notre commune, au bénéfice des générations présentes et futures.
- Faciliter la circulation et éviter les encombrements sur la route du hameau au village

Nous considérons que le classement de la zone « La Font de Pouille » en zone naturelle constitue une décision responsable et nécessaire, qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi, par la présente, nous demandons que cette modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme soit adoptée et mise en œuvre.

Fabienne CASIMIR, présidente de l'association « Le Hameau de Valaury » et les membres du bureau, Véronique GERARD, Florence PAGET, Alain TOUREILLE, Laurent BLAIZOT et Michel SWANK.